



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

testaments-partages

Question écrite n° 39229

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur un problème récurrent qui devrait conduire le législateur à en débattre pour y apporter une solution légale et définitive. Il s'agit de la prise en considération dans les dossiers de succession-partage de la créance de l'héritier, qui a aidé et assisté ses parents au-delà de ce qu'exige la piété filiale, conduisant à un appauvrissement de celui-ci et à un enrichissement corrélatif des parents. Par trois fois, les magistrats de la Cour de cassation ont approuvé des décisions allant dans ce sens. Il serait souhaitable que le législateur s'imprègne de cette jurisprudence et consacre une reconnaissance légale de cette créance. Favoriser la solidarité familiale, c'est rappeler l'un des fondements de notre société, mettre en valeur la dimension humaine et pallier l'insuffisance des capacités d'accueil des structures spécialisées. Elle souhaite connaître l'avis de la ministre à ce sujet.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que sa suggestion s'inscrit pleinement dans l'indispensable recherche d'une solidarité forte entre les générations alors que le nombre des personnes âgées s'accroît. Mais si le principe d'une indemnisation apparaît souhaitable, sa mise en oeuvre exige une analyse approfondie et le mode de calcul de l'indemnité préconisée apparaît délicat à déterminer et nécessite une expertise poussée. Des réflexions sont en cours à ce sujet à la chancellerie, qui trouvent leur place dans la réforme que le garde des sceaux a engagée sur l'adaptation du droit de la famille à l'évolution de la société et qui donnera lieu à l'élaboration, après une très large consultation, à un projet de loi soumis au Parlement au début du premier semestre 2001.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39229

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7385

Réponse publiée le : 17 avril 2000, page 2501